



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sportifs

Question écrite n° 111052

Texte de la question

Dans les pays du Commonwealth, il n'est pas rare de voir les sportifs porter sur leur maillot un coquelicot (poppy) aux alentours du 11 novembre. Ce coquelicot est pour ces pays l'équivalent du bleuets de France, symbole de reconnaissance et de solidarité envers les anciens combattants. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative s'il envisage de demander aux sportifs français de porter sur leur maillot un bleuets à l'occasion du 8 mai et du 11 novembre pour manifester leur attachement au monde combattant, mettre en valeur ce symbole auprès de la jeunesse et inciter le public à faire preuve de générosité lors des quêtes de l'oeuvre du bleuets de France. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants est naturellement favorable à ce que le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative donne aux sportifs la possibilité de porter un Bleuets de France sur leur maillot à l'occasion de matchs se déroulant les 8 mai et 11 novembre pour manifester leur attachement au monde combattant. Ainsi, le 11 novembre 2006, la Fédération française de rugby a rendu hommage aux soldats de la Grande Guerre en associant le Bleuets de France à la rencontre France-Nouvelle-Zélande au stade Gerland à Lyon. Les joueurs du XV de France et les officiels de la fédération ont porté le Bleuets de France à la conférence de presse donnée à la mairie de Lyon le 10 novembre et au cours de la cérémonie commémorative au parc de la Tête d'Or à Lyon, le 11 novembre au matin. Le ministre indique à l'honorable parlementaire que cette initiative s'inscrit dans sa politique et dans celle de l'oeuvre nationale du Bleuets de France, gérée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, et vise à mieux faire connaître cette institution. L'obtention du label « cause d'intérêt général » pour l'année 2006, la réalisation de publicités télévisées, sa mise à l'honneur lors des cérémonies du 11 novembre contribuent ainsi à conforter son action au bénéfice des anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111052

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12355

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3718